

Aides aux Vacances 2016

GROUPE IV : FORFAIT DE 63,00 € pour les enfants n'étant pas partis sous aucune forme de vacances hormis le groupe III (Classe Verte, de Mer, de Neige, Voyage Scolaire).

Il faut pour cela que l'enfant soit né entre le **31 Décembre 1997** et le **31 Décembre 2015**. L'aide peut être accordée jusqu'à 20 ans, si l'enfant est scolarisé, étudiant ou en apprentissage.

Les inscriptions seront reçues au Siège du C.O.S.

**Du 5 Septembre 2016
au 31 Mars 2017**

POUR LES AUTRES GROUPE (Maison Familiale de Vacances avec pension, location, camping, etc...), *les aides seront attribuées au fur et à mesure de vos retours.*

PIECE A FOURNIR

Avis d'Imposition ou de non Imposition 2015 sur les revenus de 2014